



DONNÉES PERSONNELLES DES AGENTS SUR INTERNET UNE MENACE INACCEPTABLE POUR LEUR SÉCURITÉ !

COMMUNIQUÉ :

► **FO Justice** tire la sonnette d'alarme face à une situation aussi effrayante qu'inadmissible : des sites internet permettent de rechercher et de retrouver des données personnelles concernant des agents du ministère de la Justice.

Et le plus inquiétant, c'est qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé ! Plusieurs plateformes de ce type existent, permettant potentiellement à n'importe qui d'accéder à des informations personnelles sur les agents et de les recouper.

Une véritable mine d'informations qui, entre de mauvaises mains, peut devenir une arme redoutable !

Comment accepter une telle situation alors que le narcotrafic gangrène notre société, que la criminalité organisée ne cesse de gagner du terrain et que les personnels du ministère de la Justice sont de plus en plus exposés aux menaces, aux intimidations et aux violences ?

Cette situation est particulièrement alarmante pour les agents exerçant dans les établissements pénitentiaires, les services sensibles, les unités spécialisées ou ceux confrontés quotidiennement aux individus les plus dangereux. Identifier un agent, retrouver son adresse, ses coordonnées ou des informations sur son entourage, c'est potentiellement permettre à des organisations criminelles de le localiser, de l'intimider, de faire pression sur lui ou de menacer sa famille.

Après le drame d'Incarville, après les attaques et les menaces visant les personnels pénitentiaires, comment peut-on encore tolérer que leur vie privée et leur sécurité puissent être ainsi exposées ?

À quoi bon renforcer la sécurité des établissements et anonymiser les agents dans les procédures si leurs informations personnelles peuvent être retrouvées en quelques clics sur Internet ?

Pour FO Justice, le ministère de la Justice doit prendre toute la mesure de cette menace et agir sans délai.

► **FO Justice exige :**

- Un recensement immédiat des sites internet diffusant ou facilitant l'accès aux données personnelles des agents du ministère.
- Un plan d'action interministériel, associant notamment les services compétents des ministères de la Justice et de l'Intérieur, pour obtenir la suppression des données et engager toutes les procédures permettant la fermeture ou le blocage de ces plateformes.
- La mobilisation des services spécialisés en cybersécurité et en renseignement pour identifier l'origine de ces données, les éventuelles fuites et les risques encourus par les personnels.
- Un dispositif d'accompagnement et de protection des agents concernés, avec des procédures de signalement et de retrait des informations accessibles publiquement.
- Une information transparente des organisations syndicales sur l'ampleur du phénomène et les mesures concrètes engagées par l'administration.

► **FO Justice** refuse d'attendre qu'un agent ou sa famille soit victime d'une agression pour que les pouvoirs publics prennent conscience de la gravité de cette situation.

La protection des données personnelles des agents ne relève pas simplement de la confidentialité ou du respect de la vie privée. C'est une question de sécurité, d'intégrité physique et, potentiellement, de vie ou de mort. Le ministère de la Justice a le devoir de protéger celles et ceux qui servent quotidiennement l'institution judiciaire, y compris lorsqu'ils ont quitté leur service.

**FO JUSTICE EXIGE DES ACTES, PAS DES DÉCLARATIONS D'INTENTION !
LA SÉCURITÉ DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES NE SE NÉGOCIE PAS !**